

Troisièmement, en ce qui concerne les affaires visant les sauvegardes, notre arbitrage est irrévocable. Il s'agit par exemple d'affaires comme la décision prise il y a un an à propos des bardeaux de cèdre rouge.

Quatrièmement, en vertu de l'Accord, les parties établissent un organisme consultatif très important, la Commission mixte du commerce canado-américain. C'est sous son égide que se tiendront les discussions politiques sur des problèmes survenant dans le cadre de l'Accord.

Cinquièmement, si la Commission mixte du commerce canado-américain le décide, nous disposerons de droits d'arbitrage irrévocables supplémentaires sur pratiquement tous les autres aspects de l'Accord.

Sixièmement, nous disposons d'un autre mécanisme de règlement des différends qui accorde certains droits au Canada au cas où les États-Unis ne se conformeraient pas aux dispositions d'un rapport du groupe.

Septièmement, nous mettrons en place un nouveau régime à l'égard de la législation sur les recours commerciaux en Amérique du Nord. Ainsi, les deux pays pourront chercher à faire modifier de façon plus radicale les mesures visant à contrer les pratiques commerciales déloyales.

Le Canada pourra alors régler les questions qui le préoccupent en ce qui concerne les lois américaines sur les droits antidumping et compensatoires.

Les États-Unis auront, bien entendu, le même droit, étant donné que nous gagnons plus souvent qu'eux dans les affaires antidumping.

Grâce à tous ces éléments, les exportateurs canadiens bénéficieront d'un meilleur accès au marché américain. C'est précisément le but que poursuivaient les deux gouvernements.

Au cours de ces négociations, nous avons atteint nos objectifs. Nous sommes en train de réaliser la promesse que nous avons faite au moment des élections de 1984. Un de nos objectifs était, en effet, d'éliminer les barrières structurelles au commerce et de nous opposer au protectionnisme universel.

Au cours de cette campagne, nous avons également promis de consolider notre économie intérieure en recherchant plus activement des débouchés d'exportation, en faisant des exportations l'élément prioritaire des relations internationales et en soutenant les rajustements intérieurs nécessaires à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité.